

## VOLET RÉGIONAL

Dans l'ensemble, la SADC de Northumberland a l'intention, avec la participation des régions, d'appuyer les projets qui accélèrent la croissance des PME sur la voie de l'innovation, ce qui sera à l'avantage de plusieurs collectivités de l'Est ontarien.

Les projets feront la preuve de leur viabilité, favoriseront la prospérité et la création et le maintien d'emplois par l'innovation, la recherche et le développement, la commercialisation et les pratiques commerciales contribuant à positionner la région pour la compétitivité à l'échelle internationale, les marchés d'exportation et la diversification économique.

Veuillez lire les [lignes directrices concernant le volet RÉGIONAL](#) (*insérez le lien à fournir*) avant de remplir le formulaire de demande.

Prenez note que l'aide maximale accordée aux bénéficiaires à but lucratif ne dépassera pas 100 000 \$; si un demandeur a reçu une aide en vertu du volet LOCAL, il n'est pas admissible en vertu du volet RÉGIONAL. Les demandes incomplètes ne seront pas prises en considération.

## RENSEIGNEMENTS SUR L'ENTREPRISE OU L'ORGANISME

### DÉNOMINATION SOCIALE DU DEMANDEUR

### NOM COMMERCIAL (SI DIFFÉRENT DE LA DÉNOMINATION CI-DESSUS) :

### TYPE D'ENTREPRISE OU D'ORGANISME

- Veuillez faire un choix :
- Société par actions
  - Société en nom collectif
  - Entreprise à propriétaire unique
  - Municipalité
  - Sans but lucratif
  - Autochtone
  - Autres

### NUMÉRO D'ENTREPRISE DE L'ARC :

### NOMBRE D'ANNÉES EN AFFAIRES :

**VEUILLEZ ENTRER LE NUMÉRO DE CODE SCIAN (SYSTÈME DE CLASSIFICATION DES INDUSTRIES DE L'AMÉRIQUE DU NORD) QUI DÉCRIT LE MIEUX VOTRE ENTREPRISE :**

\* Si vous ne connaissez pas votre code SCIAN, vous pouvez consulter notre source : [cliquez ici](#). Vous pouvez faire une recherche dans le document pour repérer les termes qui vous intéressent (par exemple, « fabrication », « foresterie » ou « systèmes informatiques ») en appuyant sur CTRL + F. Si vous ne trouvez pas un code qui décrit votre entreprise, n'entrez rien dans le champ.

**ADRESSE, LIGNE 1**

**ADRESSE, LIGNE 2**

**MUNICIPALITÉ/VILLE**

**PROVINCE**

**CODE POSTAL**

**PERSONNE-RESSOURCE**

**PRÉNOM**

**NOM DE FAMILLE**

**POSTE/TITRE**

**NUMÉRO DE TÉLÉPHONE**

**NUMÉRO DE TÉLÉCOPIEUR**

**COURRIEL**

**URL DU SITE WEB**

**LIEN VERS DES MÉDIAS SOCIAUX**

**VEUILLEZ NOUS FOURNIR UNE BRÈVE DESCRIPTION DE VOTRE ENTREPRISE ET DE SES ANTÉCÉDENTS : (INDIQUEZ LES ACTIVITÉS CLÉS, LA SEGMENTATION DE LA CLIENTÈLE, VOTRE PROPOSITION DE VALEUR (MAXIMUM DE 250 MOTS))**

**ÊTES-VOUS À BUT LUCRATIF OU SANS BUT LUCRATIF?**

À BUT LUCRATIF

SANS BUT LUCRATIF

**VENTES COURANTES (TOTAL DES VENTES DURANT VOTRE DERNIER EXERCICE FINANCIER COMPLET EN \$ CA) :**

VENTES AU CANADA

VENTES EN AMÉRIQUE DU NORD

À L'EXTÉRIEUR DE L'AMÉRIQUE DU NORD

**VEUILLEZ** identifier la [SADC locale](#) qui représente les collectivités ou la région de l'Est de l'Ontario où votre projet aura principalement un impact. On communiquera avec la ou les SADC identifiées pour obtenir leur avis sur le projet et pour confirmer que les demandeurs ne sont pas des bénéficiaires du « volet local ».

**VEUILLEZ CHOISIR UNE SADC LOCALE (SÉLECTIONNEZ TOUTES CELLES QUI SONT APPLICABLES)**

CORNWALL ET LES COMTÉS

MILLE-ILES

FRONTENAC

GRENVILLE

HASTINGS-NORD ET CENTRE

HALIBURTON

KAWARTHA LAKES

NORTHUMBERLAND

PETERBOROUGH

PRESCOTT-RUSSELL

PRINCE EDWARD/LENNOX ET ADDINGTON

RENFREW

SOUTH LAKE

TREVAL

VALLEY HEARTLAND

**RENSEIGNEMENTS SUR LE PROJET**

**NOM DU PROJET**

**DATE DE DÉBUT DU PROJET**

**DATE DE FIN DU PROJET**

**BRÈVE DESCRIPTION DES ACTIVITÉS DU PROJET (MAXIMUM DE 200 MOTS). PRENEZ NOTE QUE VOUS DEVREZ DONNER UN SOMMAIRE COMPLET DU PROJET PLUS LOIN DANS LA DEMANDE.**

## **JALONS DU PROJET**

Il s'agit des objectifs importants et des résultats que vous avez l'intention d'atteindre, en tant qu'aboutissements directs de votre projet.)

### **COMBIEN DE JALONS VOULEZ-VOUS ÉNUMÉRER?**

#### **JALON 1**

ACTIVITÉ DU PROJET

ÉCHÉANCIER :

RÉSULTAT (IDENTIFIEZ LES RÉALISATIONS MESURABLES ET LES GRANDS ENJEUX RÉSOLUS)

#### **JALON 2**

ACTIVITÉ DU PROJET

ÉCHÉANCIER :

RÉSULTAT (IDENTIFIEZ LES RÉALISATIONS MESURABLES ET LES GRANDS ENJEUX RÉSOLUS)

#### **JALON 3**

ACTIVITÉ DU PROJET

ÉCHÉANCIER :

RÉSULTAT (IDENTIFIEZ LES RÉALISATIONS MESURABLES ET LES GRANDS ENJEUX RÉSOLUS)

## **JALON 4**

ACTIVITÉ DU PROJET

ÉCHÉANCIER :

RÉSULTAT (IDENTIFIEZ LES RÉALISATIONS MESURABLES ET LES GRANDS ENJEUX RÉSOLUS)

## **JALON 5**

ACTIVITÉ DU PROJET

ÉCHÉANCIER :

RÉSULTAT (IDENTIFIEZ LES RÉALISATIONS MESURABLES ET LES GRANDS ENJEUX RÉSOLUS)

## **COÛTS DU PROJET**

Les projets retenus seront admissibles à une contribution non remboursable fondée sur le rendement pour laquelle on exigera du bénéficiaire un apport en espèces minimal couvrant 50 % des dépenses admissibles, déduction faite de la TVH. Pour un projet du volet régional, la valeur minimale est de 200 000 \$, conséquemment, l'apport minimal du bénéficiaire est de 100 000 \$.

L'aide financière maximale de l'IIEO aux bénéficiaires à but lucratif ne dépassera pas 100 000 \$.

Les coûts admissibles pour les activités du projet peuvent inclure les coûts liés à la main-d'œuvre, les coûts liés au savoir-faire, les coûts en capital et les coûts autres qu'en capital. Tous les coûts doivent être raisonnables et directement liés aux activités admissibles du projet.

Les coûts inadmissibles et les coûts non justifiés comprennent :

- Tous les coûts jugés non raisonnables ou non directement liés aux activités admissibles du projet.
- Les activités à l'appui des coûts d'entretien régulier ou des coûts opérationnels permanents.
- Les coûts engagés avant la date d'admissibilité, telle qu'elle est précisée dans l'Entente de contribution;
- Les coûts engagés après le 31 décembre 2020.
- Tous les coûts non admissibles en vertu de l'Entente de contribution.
- L'acquisition de terrains ou de bâtiments.

## **PRINCIPAUX COÛTS DU PROJET EN REGARD DE SES JALONS :**

### **COÛTS EN CAPITAL**

DESCRIPTION

MONTANT EN \$ (AUCUNE VIRGULE; ARRONDISSEZ LES MONTANTS AU DOLLAR PRÈS)

## **COÛTS AUTRES QU'EN CAPITAL**

DESCRIPTION

MONTANT EN \$ (AUCUNE VIRGULE; ARRONDISSEZ LES MONTANTS AU DOLLAR PRÈS)

## **COÛTS LIÉS AU SAVOIR-FAIRE**

DESCRIPTION

MONTANT EN \$ (AUCUNE VIRGULE; ARRONDISSEZ LES MONTANTS AU DOLLAR PRÈS)

## **COÛTS LIÉS À LA MAIN-D'ŒUVRE (NOUVEL ACCROISSEMENT)**

DESCRIPTION

MONTANT EN \$ (AUCUNE VIRGULE; ARRONDISSEZ LES MONTANTS AU DOLLAR PRÈS)

**TOTAL DES COÛTS DU PROJET :**

## **RÉPARTITION DU TOTAL DU FINANCEMENT DU PROJET**

TOTAL DES MONTANTS DEMANDÉS

APPORT DU DEMANDEUR

## **PROJECTIONS DES DÉPENSES**

AVRIL-JUIN 2019

JUILLET-SEPT 2019

OCT-DÉC 2019

JANVIER-MARS 2020

AVRIL-JUIN 2020

JUILLET-SEPT 2020

OCT-DÉC 2020

## **AUTRE FINANCEMENT PUBLIC**

Veillez divulguer tout financement public actuellement reçu ou que votre organisme prévoit recevoir.

**SOURCE** -MONTANT EN \$ - STATUT DU FINANCEMENT PUBLIC (Approbation, Bénéficiaire, Demandé)

## **RÉSULTATS DU PROJET - AVANTAGES ÉCONOMIQUES PRÉVUS**

### **Définitions des emplois**

Équivalent temps plein (ETP) désigne un employé travaillant à temps plein ou encore, plus d'une personne travaillant à temps partiel, de sorte que le temps de travail total équivaut à celui d'une personne travaillant à temps plein.

Habituellement, les postes à temps plein exigent entre 35 et 40 heures pendant une semaine normale de travail. Un ETP est le nombre total d'heures travaillées au cours d'une semaine divisé par le nombre d'heures normales de travail. Les ETP ne tiennent pas compte des postes créés à la suite de contrats de sous-traitance pour entreprendre des travaux dans le cadre du projet (p. ex. dans le secteur de la construction ou celui des fournisseurs).

L'emploi permanent est un poste sans date de fin fixe.

L'emploi temporaire est défini comme un poste temporaire ou contractuel avec une date de fin fixe.

Un emploi maintenu est un qui existait avant le projet, mais qui n'aurait pas été conservé, ou qui n'aurait probablement pas été conservé, si le projet n'avait pas été financé. (Définitions de l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario)

### **NOMBRE ACTUEL D'EMPLOIS AU MOMENT DE LA DEMANDE**

EMPLOIS ETP PERMANENTS ACTUELS

EMPLOIS ETP TEMPORAIRES ACTUELS

### **EMPLOIS PRÉVUS À LA FIN DU PROJET**

EMPLOIS ETP PERMANENTS CRÉÉS

EMPLOIS ETP TEMPORAIRES CRÉÉS

EMPLOIS ETP PERMANENTS MAINTENUS

EMPLOIS ETP TEMPORAIRES MAINTENUS

**VALEUR TOTALE PRÉVUE DES COÛTS DU PROJET POUR :**

LES AMÉLIORATIONS À LA PRODUCTIVITÉ EN \$

LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT EN \$

LES TECHNOLOGIES PROPRES EN \$

**VALEUR PRÉVUE DES VENTES GÉNÉRÉES PAR LA COMMERCIALISATION DE :**

NOUVEAUX PRODUITS (PRÉCISEZ)

VALEUR TOTALE PRÉVUE EN \$

NOUVEAUX SERVICES (PRÉCISEZ)

VALEUR TOTALE PRÉVUE EN \$

NOUVEAUX PROCÉDÉS (PRÉCISEZ)

VALEUR TOTALE PRÉVUE EN \$

N<sup>BRE</sup> DE NOUVEAUX MARCHÉS PÉNÉTRÉS (PRÉCISEZ)

N<sup>BRE</sup> DE NOUVEAUX PARTENARIATS OU DE NOUVELLES COLLABORATIONS

N<sup>BRE</sup> DE DEMANDES DE BREVET SOUMISES



## **SURVOL DU PROJET**

Votre demande est strictement confidentielle et les détails qu'elle contient ne seront pas transmis à des tiers. Dans le cadre du processus d'examen, un sommaire de votre proposition de projet doit néanmoins être évalué par un groupe indépendant d'experts de l'Est de l'Ontario (le Comité coopératif d'aide à l'innovation). Voilà pourquoi, la prochaine section de la présente comprend un sommaire complet de votre projet ci-dessous (sous forme d'argumentation générale) qui sera examiné par ce comité. Il est entendu que tout renseignement que vous choisissez de divulguer sera transmis audit comité. Aucune autre information, y compris les renseignements corporatifs et les renseignements exclusifs d'intérêt commercial, ne sera communiquée au [Comité coopératif d'aide à l'innovation](#).

## **CRITÈRES D'ÉVALUATION DES PROJETS**

Chaque critère reçoit une pondération pour un total possible de 100 points, comme suit :

1. Efforts en faveur de l'innovation : Nouvelles technologies, innovation, commercialisation d'un nouveau produit, amélioration de procédés ou optimalisation de la productivité dans des secteurs prioritaires. (30 points)
2. Création/Maintien d'emplois : Répercussions de la création d'emplois. (30 points)
3. Expansion des affaires : Possibilités de croissance des ventes, d'expansion des affaires, d'augmentation de la rentabilité, de renforcement de la compétitivité, d'accès à de nouveaux marchés (y compris le développement des exportations). (30 points)
4. Secteurs prioritaires : La fabrication de pointe, les technologies propres, la biotechnologie, les industries numériques, l'agroalimentaire, la transformation des aliments et l'inclusivité (les entrepreneuses, les peuples autochtones, les jeunes, les communautés de langue officielle, les personnes handicapées, les immigrants et les minorités visibles). (10 points)

## **SOMMAIRE COMPLET DU PROJET**

Veuillez préciser :

- le nom de l'entreprise ou de l'organisme, l'emplacement, le secteur, l'équipe chargée du projet,
- un aperçu des activités du projet, le total des coûts du projet, l'aide financière demandée,
- les collectivités et la région de l'Est de l'Ontario où le projet aura un impact.

Pour les PME à but lucratif, veuillez préciser :

- comment le projet accélère votre parcours d'innovation, comment l'innovation joue un rôle dans votre projet, quel est l'objectif de votre projet (ce que vous prévoyez accomplir) et quelle est son importance stratégique (pourquoi ce projet est important pour votre entreprise, par exemple, pour accroître sa croissance, adopter des processus et technologies de pointe dans le domaine des affaires et de l'innovation), quelles sont les prévisions en termes de création et de maintien d'emplois.

Les organismes du quatrième pilier sont priés d'énoncer l'importance stratégique régionale du projet et la façon dont le projet appuie l'innovation et en accélère le rythme pour les PME régionales de l'Est de l'Ontario.



## LOI CANADIENNE SUR L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE 2012 (LCEE)

Le projet admissible est-il un « PROJET DÉSIGNÉ » en vertu de la LCEE 2012 ou a-t-il été désigné par le ministre de l'Environnement? *(Les liens de référence sont fournis sous la section des notes ci-dessous).*

- Le projet n'est PAS un « projet désigné » en vertu de la LCEE 2012
- Oui, le projet est un « projet désigné »** en vertu de la LCEE 2012, et sa description sera soumise à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale. **Aucun financement n'est permis tant que l'évaluation environnementale n'est pas terminée.**

Le projet se déroulera-t-il sur le territoire domanial?

- Le projet ne se déroulera PAS sur le territoire domanial.
- OUI, le projet se déroulera sur le territoire domanial. Aucun financement n'est permis avant la détermination des effets environnementaux..**

La description de votre projet sera soumise à FedDev Ontario aux fins de la détermination des effets environnementaux.

### Notes

1. Le type d'activités liées au projet va déterminer si le projet est un « projet désigné ». Lisez le Règlement définissant les activités concrètes en vertu de la LCEE 2012 en cliquant sur le lien :  
<http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-2012-147/page-1.html>
2. Notre lien vous mènera au Guide de préparation de la description d'un projet :  
<http://www.ceaa-acee.gc.ca/default.asp?lang=fr&n=63D3D025-1>
3. Le territoire domanial est défini dans la LCEE 2012 comme suit :
  - a) les terres qui appartiennent à Sa Majesté du chef du Canada ou dont elle a le pouvoir de disposer, ainsi que leurs eaux et leur espace aérien, à l'exception des terres dont le commissaire du Yukon, celui des Territoires du Nord-Ouest ou celui du Nunavut a la gestion et la maîtrise;
  - b) les terres et régions suivantes :
    - (i) les eaux intérieures qui se trouvent dans des espaces maritimes non compris dans le territoire d'une province,
    - (ii) la mer territoriale du Canada qui se trouve dans des espaces maritimes non compris dans le territoire d'une province;
    - (iii) la zone économique exclusive du Canada; et
    - (iv) le plateau continental du Canada; et
  - c) les réserves, terres cédées ou autres terres qui ont été mises de côté à l'usage et au profit d'une bande et assujetties à la *Loi sur les Indiens*, ainsi que leurs eaux et leur espace aérien.

Servez-vous des bases de données suivantes pour faire votre recherche sur le territoire domanial :

[Répertoire des biens immobiliers fédéraux](#)

[Les biens-fonds de Pickering](#)

[Réserves des Premières Nations](#)

## Obligation de consultation – Consultation des peuples autochtones

Le gouvernement du Canada consulte les Premières Nations, les Métis et les Inuits pour de nombreuses raisons, notamment à l'égard de leurs droits statutaires et contractuels, ainsi que des questions de politiques et de bonne gouvernance et pour remplir l'obligation de consultation prévue par la common law. La Cour suprême du Canada a confirmé, dans un certain nombre de décisions importantes, notamment les arrêts Haïda (2004), Taku River (2004) et Mikisew Cree (2005), que la Couronne a le devoir de consulter lorsque trois éléments sont présents :

- des mesures sont envisagées par la Couronne;
- il y a des effets préjudiciables potentiels et

- il y a un risque de porter atteinte aux droits potentiels ou établis de peuples autochtones ou de traités reconnus et affirmés en vertu de l'article 35 de la *Loi constitutionnelle* de 1982.

**A - LE PROJET PROPOSÉ PEUT ÊTRE EXCLU DU PROCESSUS DE L'OBLIGATION DE CONSULTER SI TOUTES LES ACTIVITÉS ENVISAGÉES PAR LE PROJET SE RANGENT DANS L'UNE DES CATÉGORIES SUIVANTES. VEUILLEZ COCHER LA CASE QUI DÉCRIT LE MIEUX LES ACTIVITÉS DU PROJET :**

- LE PROJET SE COMPOSE EXCLUSIVEMENT D'ACTIVITÉS N'AYANT PAS DE CONSÉQUENCES PHYSIQUES (P. EX., ASSISTER À UNE CONFÉRENCE, SE LIVRER AU DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL, ACHETER DU MATÉRIEL, EMBAUCHER DU PERSONNEL, GÉRER LES FRAIS ADMINISTRATIFS OU LES PLACEMENTS DANS DES FONDS D'INVESTISSEMENT EN CAPITAL, RÉALISER DES ÉTUDES DE FAISABILITÉ).
- LE PROJET FAIT UNIQUEMENT APPEL À DE PETITS TRAVAUX DE CONSTRUCTION (C.-À-D., QU'IL NE COMPORTE PAS D'ACTIVITÉS TELLES QUE CREUSER, DÉFRICHER, TRACER DES CHEMINS, CONSTRUIRE ET RÉPARER DES ROUTES OU DES PONTS OU ÉRIGER DES STRUCTURES IMPORTANTES). IL N'Y A PAS NON PLUS DE POSSIBILITÉ QU'IL AIT UN IMPACT DIRECT OU INDIRECT SUR LES DROITS OU TITRES ANCESTRAUX AUTOCHTONES, POTENTIELS OU ÉTABLIS OU ISSUS DE TRAITÉS\* EN CE QUI A TRAIT À L'EAU, À LA TERRE OU À L'AIR.

\* Par « droits ou titres ancestraux autochtones, potentiels ou établis ou issus de traités », on entend ceux touchant les activités comme l'exploitation forestière, la chasse, la pêche, le piégeage, la récolte et la collecte.

**B - TOUTES LES ACTIVITÉS ENVISAGÉES PAR LE PROJET SE RANGENT-ELLES DANS L'UNE DES CATÉGORIES SUIVANTES?**

Veillez faire un choix :

- Oui
- Non

VEUILLEZ EXPLIQUER POURQUOI LE PROJET PROPOSÉ EST VISÉ PAR L'UNE DES TROIS EXEMPTIONS ÉNUMÉRÉES.

SI VOUS AVEZ COCHÉ « OUI » À LA PARTIE B CI-DESSUS, AUCUNE AUTRE ÉVALUATION N'EST NÉCESSAIRE. IL N'Y A AUCUNE OBLIGATION LÉGALE DE CONSULTATION.

SI VOUS AVEZ COCHÉ « NON » À LA PARTIE B CI-DESSUS, UNE AUTRE ÉVALUATION EST NÉCESSAIRE. VOTRE DEMANDE SERA MISE EN SUSPENS JUSQU'À L'ACHÈVEMENT DE L'ÉVALUATION ET DE LA DÉCISION DE FEDDEV ONTARIO.

## **RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES OBLIGATOIRES**

Veillez confirmer que les renseignements obligatoires suivants ont été téléchargés dans la présente demande.

- Preuve de la dénomination sociale, de l'inscription de l'entreprise ou, s'il s'agit d'une personne morale, une copie des statuts constitutifs.
- États financiers (au minimum, un état de résultat depuis le début de l'exercice et un bilan consolidé indiquant le cumul annuel)
- Liste de l'équipe de gestion
- Liste des membres du conseil d'administration (organisme sans but lucratif)

## Lettres d'appui

Veillez télécharger les lettres d'appui rédigées par les principaux intervenants et partenaires pour votre projet proposé (vous devez télécharger au moins une lettre d'appui) :

LETTRE D'APPUI 1

LETTRE D'APPUI 2

## RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Des renseignements supplémentaires peuvent être téléchargés à l'appui de votre demande (p. ex. un plan d'affaires ou un sommaire exécutif, une ébauche de modèle opérationnel, des devis de tiers pour les coûts admissibles du projet, des lettres d'appui, etc.)

## AUTORISATION ET CERTIFICATION

En tant que personne-ressource principale et signataire autorisé du demandeur, j'atteste à la SADC de Northumberland (ci-après appelée la SADC) que :

### J'ACCEPTÉ

1. LES DIRIGEANTS DU DEMANDEUR ONT ÉTÉ AVISÉS ET ONT CONSENTI À CE QUE LE BAILLEUR DE FONDS RECUEILLE, UTILISE, CONSERVE ET DIVULGUE LES RENSEIGNEMENTS CONTENUS DANS LA PRÉSENTE DEMANDE AUX SEULES FINS DE DÉTERMINER L'ADMISSIBILITÉ AU FINANCEMENT, COMME L'EXIGENT LA LOI ET LA SADC. IL EST ENTENDU QUE LA SADC TRAITERA LES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DE FAÇON STRICTEMENT CONFIDENTIELLE, CONFORMÉMENT AU DROIT FÉDÉRAL SUR LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE. CES RENSEIGNEMENTS PEUVENT ÊTRE FOURNIS À FEDDEV ONTARIO AUX FINS DE L'ÉVALUATION DE L'ADMISSIBILITÉ DES PROJETS.
2. LES RENSEIGNEMENTS CONTENUS DANS LA PRÉSENTE DEMANDE SONT VÉRIDIQUES ET COMPLETS À TOUS ÉGARDS. SI LA SADC DÉCOUVRE QUE LA PRÉSENTE DEMANDE CONTIENT PRÉSENTATION ERRONÉE DES FAITS, CELLE-CI SERA RÉPUTÉE AVOIR ÉTÉ RETIRÉE IMMÉDIATEMENT PAR LE DEMANDEUR.
3. LE DEMANDEUR CONVIENT QU'EN SOUMETTANT LA PRÉSENTE DEMANDE, CELLE-CI SERA ASSUJETTIE À UN PROCESSUS DE DILIGENCE RAISONNABLE LIÉ À SON EXAMEN ET À SON ÉVALUATION PAR LE SADC ET QU'IL EST POSSIBLE QUE D'AUTRES RENSEIGNEMENTS, PREUVES OU DOCUMENTS SOIENT DEMANDÉS.
4. LE DEMANDEUR RECONNAÎT NE PAS ÊTRE AU COURANT D'UNE VIOLATION QUELCONQUE EN MATIÈRE DE CONFLIT D'INTÉRÊTS RELATIVEMENT À LA PRÉSENTE DEMANDE. IL CONFIRME DE PLUS N'AVOIR PAS RETENU LES SERVICES D'UN LOBBYISTE POUR FAIRE PROGRESSER LA PRÉSENTE DEMANDE.
5. LE DEMANDEUR ATTESTE QUE TOUT ANCIEN TITULAIRE D'UNE CHARGE PUBLIQUE OU ANCIEN FONCTIONNAIRE, QUI BÉNÉFICIE DE LA PRÉSENTE, SE CONFORMERA À LA *LOI SUR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS* ET AU *CODE DE VALEURS ET D'ÉTHIQUE POUR LE SECTEUR PUBLIC*.
6. LE DEMANDEUR GARANTIT QU'IL EST EN RÈGLE AVEC REVENU CANADA, LES MUNICIPALITÉS ET LES AUTRES MINISTÈRES ET ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX.
7. LE DEMANDEUR RECONNAÎT QUE TOUT PROJET APPROUVÉ FERA L'OBJET D'ANNONCES PUBLIQUES.
8. JE CONVIENS QUE MON SOMMAIRE DE PROJET SERA COMMUNIQUÉ AU COMITÉ COOPÉRATIF D'AIDE À

L'INNOVATION AUX SEULES FINS DE L'ÉVALUATION DE SON MÉRITE STRATÉGIQUE ET DE SES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DU PROJET. IL EST ENTENDU QUE L'ÉVALUATION DU COMITÉ COOPÉRATIF D'AIDE À L'INNOVATION, S'APPUYANT SUR LE SYSTÈME DE NOTATION MENTIONNÉ CI-DESSUS, FAIT PARTIE INTÉGRANTE DE L'ÉVALUATION DE MA DEMANDE.

9. J'AI LU ET COMPRIS LA PRÉSENTE DEMANDE ET LES LIGNES DIRECTRICES ET JE SOUMETTRAI LES RENSEIGNEMENTS REQUIS AVEC LA PROPOSITION. IL EST ENTENDU QUE LES DEMANDES INCOMPLÈTES NE PEUVENT PAS ÊTRE ÉVALUÉES ET SERONT JUGÉES INADMISSIBLES.

**COORDONNÉES DU SIGNATAIRE AUTORISÉ :**

NOM

TITRE

PDG

TÉLÉPHONE

COURRIEL